

**(Accorder)** On fait un acte de demande, en demandant humblement à Dieu l'esprit de ce mystère, ou la pratique de cette vertu, ou de cette maxime, et priant Dieu de nous l'**accorder**, en union à Notre-Seigneur, et par Notre-Seigneur, en qui seul, et par l'esprit duquel nous prétendons le demander, et nous espérons de l'obtenir. (R 7 2 9)

**(Accorder l'effet de nos prières)** Considérez que Dieu nous a promis de nous **accorder l'effet de nos prières** si elles sont bien faites; qu'il n'y a point de doute que nous ne devions obtenir tout ce qui est contenu dans l'oraison dominicale, si nous n'y mettons point d'empêchement; puisqu'elle est la plus noble, la plus excellente, la plus facile et la plus efficace de toutes les prières. Quels obstacles croyez-vous y apporter? (R 16 4 1)

**(Accorder)** Je sais que tout ce que vous demanderez pour moi, me sera infailliblement **accordé**, parce que vous avez tout pouvoir auprès de votre cher Fils. (EM 14 289 2)

**(Accorder)** Je vous supplie, pour l'honneur de Dieu, de vouloir bien, conjointement avec votre très sainte épouse (Lc 1, 27), prier Dieu de m'**accorder** la grâce d'acquérir cette vertu, par une constante fidélité à sa pratique. (EM 14 290 2)

**(Accorder)** On fait un acte de demande en priant très humblement Dieu le Père, de nous faire la grâce d'entrer dans l'esprit et la pratique de cette maxime, et de nous l'**accorder** en union à Notre-Seigneur. (EM 18 321)

**(Accorder)** Et saint Anselme, pour animer notre confiance envers elle, ajoute que lorsqu'on invoque le nom de la Mère de Dieu, quand même celui qui recourt à elle ne mériterait pas d'être exaucé, les mérites cependant de cette sainte mère de Dieu suffiraient pour engager la bonté de Dieu à **accorder** ce qu'on lui demande. (MF 151 2 2)

**(Accorder)** Lorsque quelque écolier demandera à parler, il ne l'**accordera** que très rarement; il ne lui parlera point qu'il ne soit assis sur son siège et toujours à voix basse. (CE 11 3 6)

**(Accorder cette permission)** Quand un écolier demandera pour aller à ses nécessités, il restera assis et lèvera la main: pour **accorder cette permission**, le maître tournera le signal du côté de la porte; et pour la refuser, il fera signe que l'écolier demeure en repos en baissant le signal vers la terre. (CE 12 7 3)

**(Permission de s'absenter à n'accorder que rarement)** Mais l'une des choses à laquelle les maîtres doivent le plus prendre garde est de ne pas donner facilement permission de s'absenter, ce qui causerait un très grand désordre dans les écoles, et qui serait cause qu'il y aurait toujours plusieurs absents; il faut que les maîtres paraissent toujours difficiles à **accorder** ces sortes de permissions, qu'ils ne les **accordent** pas sans avoir bien examiné les raisons, et qu'ils ne les aient trouvées très bonnes et nécessaires; et, s'ils en doutent, qu'ils consultent là-dessus le Directeur ou l'Inspecteur. Il faut aussi qu'outre la difficulté qu'ils apportent, il n'**accordent** ces permissions que très rarement. (CE 16 2 32)

**(Accorder des indulgences à ceux qui n'ont pas fait pénitence)** C'est pour ce sujet que ce saint évêque dit, que c'est pécher contre la loi de Dieu et contre l'Évangile d'**accorder des indulgences à ceux qui n'ont pas fait pénitence** pendant un temps raisonnable, et qu'il donne pour règle aux martyrs, à qui on demandait des billets d'indulgence, de n'en **accorder** qu'à ceux qui auraient presque accompli la pénitence que leurs péchés méritaient; c'est sans doute pour ce même sujet que le concile de Trente déclare que, suivant la coutume ancienne et approuvée dans l'Église, on ne doit les **accorder** qu'avec réserve et modération, et que l'Église dans les jubilés oblige ceux qui les veulent gagner de faire des prières, des jeûnes, et des aumônes. (DA 307 8 17)

**(Accorder)** L'humilité que nous sommes obligés de faire paraître dans nos prières nous y doit procurer une entière résignation à la volonté de Dieu, qui ne nous fasse désirer ce que nous demandons à Dieu, qu'autant qu'il veut nous l'**accorder**. Ce qui nous doit particulièrement engager à avoir cette résignation est la persuasion dans laquelle nous sommes, que Dieu sait beaucoup mieux que nous ce dont nous avons besoin, et ce qui nous convient, et qu'il est toujours disposé à nous le donner, et par conséquent à nous l'**accorder**, lorsque nous le lui demandons. C'est une disposition que Jésus-Christ a fait paraître en toute sa vie, mais principalement dans la prière qu'il a faite au jardin des Olives avant la Passion, lorsque priant le Père éternel de le délivrer du calice amer de ses souffrances il ajouta ensuite ces paroles: Cependant, mon Père, que votre volonté soit faite, et non pas la mienne. (DA 402 1 15)

**(Accorder la continuation de la vie)** Nous ne sommes pas moins obligés de recourir à Dieu, pour le prier de nous conserver la vie et de l'âme et du corps, et c'est ce que l'Église nous lui fait demander dans ses prières; parce que n'y ayant que Dieu qui donne l'une et l'autre, il est le seul qui puisse en **accorder la continuation**. Comme Dieu est lui seul notre récompense, et que ce n'est que par sa seule bonté que nous pouvons jouir de lui comme étant notre souverain bien, il nous serait inutile d'avoir recours à d'autres qu'à lui, pour nous le procurer. (DA 404 1 4)

**(Accorder des indulgences)** D Qui sont ceux dans l'Église qui ont le pouvoir d'**accorder des indulgences**? R. Ce sont notre saint Père le pape dans toute l'Église, et les évêques dans leurs diocèses. (DB 3 15 2)

**(Adresser ses prières aux anges et aux saints - Accorder)** D. Pourquoi n'est-il pas permis **d'adresser ses prières aux anges, et aux saints**, de la même manière qu'on les adresse à Dieu ? R. C'est pour deux raisons: 1. Parce qu'il ne nous est pas permis d'adorer les anges et les saints. 2. Parce que les anges et les saints ne peuvent **accorder** par eux-mêmes aucune grâce, et qu'ainsi nous ne pouvons pas leur en demander comme nous en demandons à Dieu. Nous les adressons comme à celui qui peut nous **accorder** par lui-même tout ce que nous lui demandons. (DB 4 10 2)

**(Accorder)** D. Pour quelle fin les papes **accordent-ils** ordinairement les jubilés particuliers, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas de l'année sainte? R. C'est particulièrement pour quatre fins : 1. À la promotion de chaque pape, pour demander à Dieu les grâces qui leur sont nécessaires, afin de gouverner saintement son Église. 2. Pour demander à Dieu la grâce de pouvoir résister aux ennemis de l'Église. 3. Pour demander à Dieu la paix entre les princes chrétiens. 4. Pour quelques autres nécessités publiques, comme dans un temps de quelque famine ou de peste considérable. (DC 30 13 11)

**(Accorder des indulgences)** D. Qui sont ceux dans l'Église, qui ont le pouvoir **d'accorder des indulgences** ? R. Ce sont notre saint Père le pape dans toute l'Église et les évêques dans leurs diocèses. (GA 25 2)

**(Accorder des indulgences)** D. Pourquoi l'Église **accorde-t-elle les indulgences** ? R. C'est pour suppléer au défaut de la pénitence de ceux qui ne l'ont pas entièrement achevée. (GA 25 4)

**(Accorder)** D. Comment adressons-nous nos prières à Dieu ? R. Nous les lui adressons, comme à celui qui peut nous **accorder** par lui-même tout ce que nous lui demandons. (GA 31 1)

**(Accorder le fruit de ce saint sacrifice)** Dans le second Memento, le prêtre offre le sacrifice pour les âmes qui sont dans le purgatoire, suivant la coutume qui a toujours été pratiquée dans l'Église, particulièrement pour celles dont il a une obligation particulière de se souvenir, et il demande à Dieu, qu'il leur **accorde le fruit de ce saint sacrifice**. (IP 1 6 42)